

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Séance du 25 septembre 2006

Nombre de membres en exercice : 21
Date de la convocation 11/09/2006
Date d'affichage : 05/10/2006

L'an deux mil six, et le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard POIVEY, Maire.

Etaient présents :

MM. Mmes, M.C FAIVRE, A. MAIMBOURG, A. BROCARD, R. PORTOLLEAU, J.C. DEMENUS adjoints,
J. CADET, C. CARDOT, A. DEMESY, E. DESGRANDCHAMPS, N. FALASCHINI, M. GHEZA, J. JEANNEY,
G. LAROCHE, C. LOUVIOT, F. LUPFER, P. PARISOT, T. SCHLUMBERGER.

Pouvoirs :

M. J. COLLILIEUX a donné pouvoir à M. A. DEMESY - M. M. SEGURA à G. POIVEY - M. J.F. FAIVRE à Mme R. PORTOLLEAU.

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

※ ※ ※

APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- Vu le décret n° 94-469 du 03/06/1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme (articles L 123-3-1 et R 123-11),

Le conseil, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et pris connaissance de la carte de zonage de la commune sur laquelle apparaissent les zones d'assainissement collectif et non collectif,

- approuve le projet de zonage d'assainissement,
- prend acte que le syndicat (SIAHVR) va diligenter une enquête publique tel que prévu par l'article 3 du décret n° 94-469.

- ☐ Fait et délibéré les ans, mois et jour que dessus.
- ☐ Ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme,
LE MAIRE,

Gérard POIVEY

